



La lettre des PLP d'Aquitaine

Mon choix c'est l'Unsa !



N°20
28 janvier 2015

Sommaire

- [Carrière](#)
- [D.G.H.](#)
- [Mutations inter-académique](#)

CARRIERE

A cette période de l'année interviennent différentes opérations de gestion des carrières :

- Accès à la Hors Classe : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article786>
- Notation Administrative : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article489>
- Liste d'aptitude d'accès au corps des certifiés : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article788>
- Liste d'aptitude d'accès au corps des agrégés : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article787>

Pour toutes ces questions, vous pouvez consulter les articles publiés sur le site du SE-UNSA Bordeaux, en utilisant les liens ci-dessus. Vous y trouverez toutes informations nécessaires : calendrier, circulaires rectorales, références des textes, fiches de suivi syndical, etc...

Nous vous rappelons que vous avez été destinataires d'infos par courrier sur ces questions. N'oubliez pas de nous faire parvenir par mail ou courrier vos fiches de suivi syndical.

[Sommaire](#)

D.G.H.

Elles arrivent dans les établissements. Comme les années précédentes, elles sont composées d'Heures-Postes et d'H.S.A. qui doivent être réparties par discipline. La nouveauté concerne des "Indemnités pour Missions Particulières" chargées de rémunérer d'éventuelles actions hors présence élèves : coordinations disciplinaires, maintenance réseau informatique,... Ces dernières pourront être réparties plus tard. La liste des missions donnant droit à indemnité devra être élaborée en Conseil Pédagogique. Le Rectorat nous a informé que les établissements recevraient ultérieurement une nouvelle dotation d'IMP. Il faut l'espérer et même le revendiquer car les dernières infos qui nous sont parvenues des départements font état de dotations en IMP faméliques voire inexistantes.

En Gironde par exemple, seulement 14 heures sont octroyées en IMP aux 34 LP, SEP et EREA du département. Parmi l'ensemble de ces établissements, 22 n'ont aucune dotation, 2 ont deux heures (Blanquefort et Jean Monnet Libourne), les 10 derniers ont seulement 1 heure. Dans ces conditions, l'existant même ne peut être rémunéré. Comment alors des missions exercées pourtant depuis toujours par les collègues pourraient-elles enfin être rémunérées, comme l'entretien du labo de Sciences Physiques par exemple ? Lors des différents CTSD, nous protesterons vigoureusement contre cette situation et revendiquerons des moyens supplémentaires à hauteur des réels besoins.

D'autres informations sur le site du SE-UNSA :

- Nouveaux statuts : quel changement pour la DHG 2015 ? : <http://www.se-unsa.org/spip.php?article7555>
- La DHG de mon établissement : <http://www.se-unsa.org/spip.php?article7510>

Comme tous les ans, n'hésitez pas à nous contacter ou à contacter les sections départementales du SE-UNSA, pour toutes difficultés. De la répartition des Heures-Postes de la DGH dépendent les créations et malheureusement plus nombreuses ces temps-ci les suppressions de postes.

[Sommaire](#)



MUTATIONS INTER-ACADEMIQUE



Le groupe de travail barème se réunira le jeudi 29 janvier. Nous sommes déjà intervenus auprès de la DPE pour signaler des erreurs de barème ou pour faire prendre en compte des éléments de barème qui ne l'avaient pas été. Vous êtes nombreux à nous avoir confié le suivi de votre dossier. Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, il est encore temps pour un suivi encore plus efficace lors de l'affectation académique.

Les adhérents du SE-UNSA seront informés dès la fin du groupe de travail de leur barème officiel, incluant les éventuelles bonifications pour priorité médicale.

[Sommaire](#)

Adhérer au SE-UNSA

Afin d'alléger vos versements, nous vous proposons les prélèvements automatiques (en 10 fois sans frais ou moins selon le mois d'adhésion, le dernier prélèvement intervenant en juillet, si vous cotisez dès à présent !). Vous pouvez régler par chèque (en 3 fois si vous le souhaitez)...

[>>adhérer au SE-UNSA](#)

Les responsables académiques du SE-UNSA :

Christian BASSET

L.P. Dassault à MERIGNAC
Secrétaire Académique
Elu au CTA

Laurent LAPEYRE

L.P. Jean Monnet à FOULAYRONNES
Elu à la CAPA des PLP

Abderrahim EL MOUAHID

S.E.P. Victor Louis à TALENCE
Elu à la CAPA des PLP

Fouzia ZNOUBA

LP La Morlette à CENON
Elue à la CAPA des PLP

Dalila ROUX SALEMBIEN

L.P. Dassault à MERIGNAC
Elue à la CAPA des PLP

Catherine AMBEAU

S.E.P. Victor Louis à TALENCE
Responsable Académique Jeunes Enseignants

N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous

Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros
33800 BORDEAUX

Tel : 05 57 59 00 20

Fax : 05 56 31 36 17

Mail : ac-bordeaux@se-uns.org

Site internet : <http://sections.se-uns.org/bordeaux/>

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette infolettre du SE-UNSA de Bordeaux, merci d'envoyer un mail à ac-bordeaux@se-uns.org